



20.02.2020 - 15:41 Uhr

## Message sur la stratégie de coopération internationale 2021-2024: La CRS plaide pour l'augmentation des moyens alloués à la coopération internationale, conformément à la décision du Parlement

Berne (ots) -

Le Conseil fédéral a publié le 19 février 2020 son message sur la coopération internationale 2021-2024. Il y affirme sa volonté de continuer à combattre la pauvreté, de lutter contre le dérèglement climatique et de resserrer sa collaboration avec l'économie privée. Si elle salue dans l'ensemble la teneur du message, la CRS demande que l'enveloppe allouée soit relevée à au moins 0,5% du RNB, comme décidé par le Parlement.

Pour la première fois, le Conseil fédéral a soumis son message sur la coopération internationale à une procédure de consultation facultative. La Croix-Rouge suisse (CRS) approuve dans une large mesure la version remaniée du message pour la période 2021-2024. Diverses précisions qu'elle avait proposées dans le cadre de la consultation ont été reprises. La CRS salue notamment l'alignement encore plus marqué du texte sur les objectifs de l'Agenda 2030 pour le développement durable et le maintien de la lutte contre la pauvreté au coeur de la coopération internationale.

### Nécessité d'une augmentation des moyens

Épargnée par les conflits et les catastrophes naturelles majeures, la Suisse est un pays riche qui compte parmi les grands gagnants de la mondialisation. Cette situation l'investit d'une responsabilité particulière vis-à-vis de personnes et de communautés moins privilégiées dont elle se doit de soutenir les efforts de développement. En 2011, le Parlement a décidé de consacrer 0,5% du revenu national brut (RNB) de notre pays à cette entreprise. En signant le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies, la Suisse s'est même engagée, à moyen terme, à relever cette part à 0,7%. A travers le présent message, le Conseil fédéral propose de maintenir l'enveloppe à son niveau actuel de 0,46%, autrement dit de revenir sur l'engagement contracté par la Suisse. La CRS plaide pour le respect des objectifs fixés.

### L'expertise des organisations humanitaires établies

La CRS salue l'intention affichée par le Conseil fédéral de collaborer plus étroitement avec le secteur privé, pour autant que celle-ci s'assortisse d'exigences claires. Elle est en effet convaincue que des rapprochements avec l'économie sont nécessaires pour relever les défis à venir. Cette collaboration dans la lutte contre la pauvreté planétaire doit cependant toujours viser le renforcement des plus vulnérables ainsi que l'amélioration de leurs moyens de subsistance et de leurs perspectives. Fortes de leur expérience et de leur compétence reconnues, les organisations non-gouvernementales suisses doivent rester des partenaires privilégiés dans cette démarche. L'ancrage de la CRS au sein d'un réseau planétaire fédérant 191 autres Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et sa collaboration éprouvée avec ces dernières sont des atouts qui la désignent comme une interlocutrice de choix.

Par conséquent, la CRS s'inquiète de la réduction des contributions de la Confédération en faveur d'organisations humanitaires établies. Dans son cas, cet apport a été ramené de 10 à 8 millions de CHF, soit une baisse de 20%. L'émiettement des financements nuit à l'efficacité, à la qualité et à l'efficience de la coopération internationale suisse. La CRS estime que la Confédération doit réserver ses mandats et ses contributions aux organisations dont l'impact et la qualité des interventions dans les pays en développement sont avérés.

### L'engagement à long terme, un impératif absolu

Notre pays a tout à gagner d'un monde stable où le bien-être profite à un maximum de personnes - cela non seulement en termes de prospérité, mais aussi de sécurité. Un dispositif de coopération au développement efficace constitue une contribution à l'amélioration des conditions de vie des populations en même temps qu'un investissement dans les générations à venir. Un tel engagement s'inscrit dans la durée et tient compte des besoins et des possibilités des habitants. Dans ce contexte, la coopération internationale ne doit pas dépendre de la mesure dans laquelle les phénomènes d'exil et d'émigration d'un pays pèsent sur la Suisse. Il convient d'intervenir directement sur le terrain dans les régions concernées et d'aider les pays d'accueil à faire face aux mouvements de population. La CRS estime que la Suisse doit mettre ses dispositifs d'aide humanitaire et de coopération au développement au service de la réduction de la pauvreté, et non pas de la politique migratoire.

## Augmentation de l'enveloppe en faveur de la protection climatique

La CRS se félicite que le message érige la contribution de la Suisse à l'accord de Paris sur le climat comme objectif crucial de la coopération internationale. Cela impose toutefois, conformément à une promesse faite à Paris, le déblocage de fonds supplémentaires. Le crédit-cadre de la coopération internationale ne doit pas être capté par la protection du climat, car cela priverait la lutte contre la pauvreté du peu de moyens qui lui sont alloués.

## Inscription de l'aide humanitaire dans une démarche à long terme

Dans le domaine de l'aide humanitaire, le message du Conseil fédéral prévoit d'étoffer la part de l'aide d'urgence au détriment des mesures de prévention et de reconstruction à moyen terme. La CRS et ses partenaires évoluant au sein du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge assurent une présence sur le terrain avant, pendant et après une catastrophe. En vertu de sa longue expérience, la CRS sait toute l'importance de renforcer les acteurs locaux. Le bénéfice des interventions ne peut être maximal que si elles articulent prévention, aide humanitaire d'urgence et coopération au développement à long terme. La CRS appelle par conséquent à fonder la coopération internationale suisse sur une approche où aide humanitaire et coopération au développement se complètent et se renforcent mutuellement.

## Contact:

Sabine Zeilinger, Porte-parole CRS, Tél: +41 58 400 44 10 /  
Mobile: +41 79 337 53 93, [sabine.zeilinger@redcross.ch](mailto:sabine.zeilinger@redcross.ch)

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002289/100842049> abgerufen werden.